

D.2022.06.08.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

8. – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

8.2 - Poste de chef de projet Digital/Community manager. Procédure de recrutement – compléments aux délibérations D.2016.10.19.8.3 et D.2017.02.01.5.3- Cadre d'emploi des techniciens, attachés et ingénieurs territoriaux.

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération du 19 octobre 2016, Tisséo Collectivités a décidé de créer un poste de chef de projet digital.

Pour faire suite à la mutation de l'agent titulaire du poste, Tisséo Collectivités a souhaité faire évoluer les missions sur des fonctions de Community manager et webmaster éditorial.

Les missions principales du poste de Community manager et webmaster éditorial sont les suivantes :

- **ÉDITORIAL**
 - Assurer au quotidien, en lien avec l'équipe, l'animation éditoriale et la production des contenus éditoriaux pour alimenter nos médias digitaux (principalement sites externes et médias sociaux).
 - Assurer la mise à jour et l'optimisation des contenus froids des sites. Proposer des formats de traitement à valeur ajoutée.
 - Rédiger des contenus, produire des contenus créatifs, et assurer l'actualisation des sites.
 - Contribuer au planning éditorial
- **WEBMASTERING**
 - Responsable de l'administration fonctionnelle du ou des CMS (Content Management System) : intégration, nouvelles pages, formulaires, workflows
 - Veiller à la cohérence de l'architecture, de l'optimisation des pages (UX) et du parcours utilisateur
 - Assurer en binôme le suivi des anomalies et des développements, en lien avec une TMA (Tierce Maintenance Application).
 - Assurer une veille concurrentielle, ainsi que sur les nouveaux services, nouveaux usages.
 - Proposition d'évolutions.
 - Référencement, SEO (Search Engine Optimization), SMO (Social Media Optimization) : Référent, référente sur la stratégie d'optimisation des contenus pour la recherche et mise en œuvre.
 - Connaissance du cadre réglementaire : notamment RGPD et RGAA.
 - Formation et suivi des contributeurs
- **COMMUNITY MANAGEMENT**
 - Administrer, animer, modérer et développer les réseaux sociaux
 - Rédiger et planifier les contenus sur les réseaux sociaux dans le cadre des lignes éditoriales et des objectifs de Communication définis.
 - Participer à la production de contenus créatifs : textes, image, vidéo, infographie, podcasts, etc...
 - Imaginer et mettre en place des dispositifs visant à augmenter l'engagement
 - Identifier et interagir avec les différentes communautés et influenceurs
 - Mesurer les performances des publications (qualitative et quantitative) au regard des objectifs éditoriaux, adapter la stratégie en conséquence.

Les candidats devront disposer d'un diplôme de niveau Bac + 5 Master 2 Webmastering éditorial, webmarketing, métiers du numérique, multimédia et/ou communication ; et/ou expérience sur un poste équivalent d'au moins 5 ans.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il devait être pourvu prioritairement par voie statutaire.

Une publicité informant de la vacance de cet emploi a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne le 28/12/2021 sur les cadres d'emplois d'ingénieurs, d'attachés et techniciens territoriales

La diffusion de l'offre d'emploi n'a pas permis de retenir de candidats statutaires répondant au besoin.

Il est prévu la possibilité dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire n'a été acceptable et retenue, que le poste puisse être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent aux grades ci-après.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Jusqu'à 6 ans d'expérience : du 1^{er} échelon au 3^{ème} échelon du grade de technicien, d'attaché, ingénieur territorial,
- De 7 ans à 10 ans d'expérience : du 4^{ème} échelon au 5^{ème} échelon du grade de technicien, d'attaché, ingénieur territorial,
- Au-delà de 10 ans : à partir du 6^{ème} échelon du grade de technicien, d'attaché, ingénieur territorial.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire mis en place dans le cadre du RIFSEEP ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à recruter sur ledit poste de recrutement d'un(e) Community manager et webmaster éditorial - Direction de la communication relevant du cadre d'emplois des ingénieurs, attachés et techniciens territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions précisées ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES